

# « Constituer une assise foncière pérenne pour permettre le développement de l'agriculture locale » sur le territoire de Ste Baume Mont Aurélien

29/03/2019 – Marseille

Hôtel de Région

La terre,  
un **a**rt à cultiver



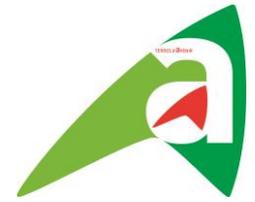
**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VAR



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural

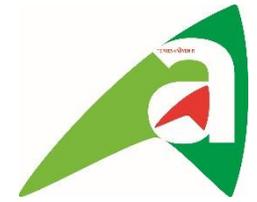


L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



## Territoire

# Territoires Sainte-Baume Mont Aurélien (SBMA) et Provence Verte

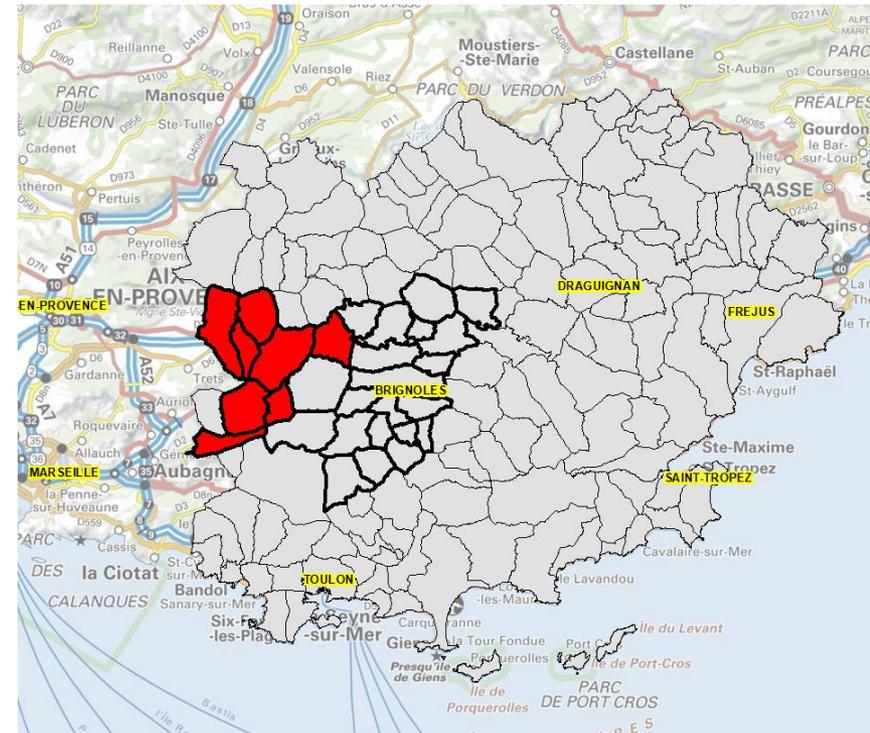


➤ Création de la CA Provence Verte dans le cadre de la loi NOTRe le 05/07/2016 par fusion de 3 Communautés de Communes: Sainte-Baume Mont Aurélien, Comté de Provence et Val d'Issole

➤ Population: 104 000 habitants. Son siège est situé à Brignoles. 28 communes.

➤ La CA Provence Verte occupe un territoire de 947,5 km<sup>2</sup>, soit plus de 15% de la superficie du Var.

➤ Plaines agricoles irriguées et bénéficiant, entre autres, des AOP viticoles « Côtes de Provence » et « Coteaux varois »



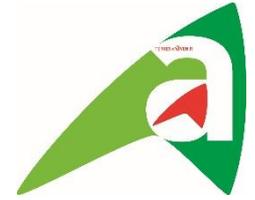


---

## Genèse du projet

# Contexte et historique des actions agricoles – Secteur Sainte Baume Mont Aurélien

---

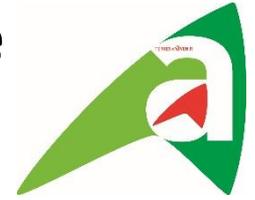


- Volonté politique forte de préserver et dynamiser l'agriculture
- Diagnostic agricole réalisé en 2015 sur la CC Sainte Baume Mont Aurélien (Chambre d'Agriculture 83/SAFER)
- Définition d'un plan d'actions via une convention 2016/2018 CC SBMA/CA83:
  - Axe foncier: ZAP, friches...
  - Axe filières: développement, labels...
  - Axe environnement: projets collectifs
  - Création des assises de l'agriculture du territoire SBMA
- 2016: **Réponse à un appel à projet FEADER 16.7.1** « Constituer une assise foncière pérenne pour permettre le développement de l'agriculture locale » sur le territoire de Sainte Baume Mont Aurélien.



## Contenu du dossier FEADER sur le territoire de Sainte Baume Mont Aurélien (SBMA)

# Contenu du dossier FEADER 16.7.1 sur la CC Sainte Baume Mont Aurélien



- Plusieurs partenaires: CA83 (chef de file), CA Provence Verte, SAFER
- Différentes actions :
  - Action 1: Mise en place de nouvelles Zones Agricoles Protégées (ZAP)
  - Action 2: Animation des ZAP approuvées ou en projet
  - Action 3: Récupération et valorisation des Biens Vacants et Sans Maitres
  - Action 4: Remise en culture de friches- **action abandonnée**
  - Action 5: Gouvernance du projet
- Avis favorable du Comité Régional de Programmation fin 2016 - Convention d'attribution des fonds FEADER signée en sept 2017 entre la Région Sud et la Chambre d'Agriculture du Var (CA83)
- Aide attribuée: 81 004,11€



## Action 1 – Mise en place de ZAP – Action portée par la CA83

*Mars 2017- Mars 2019 – Action terminée*

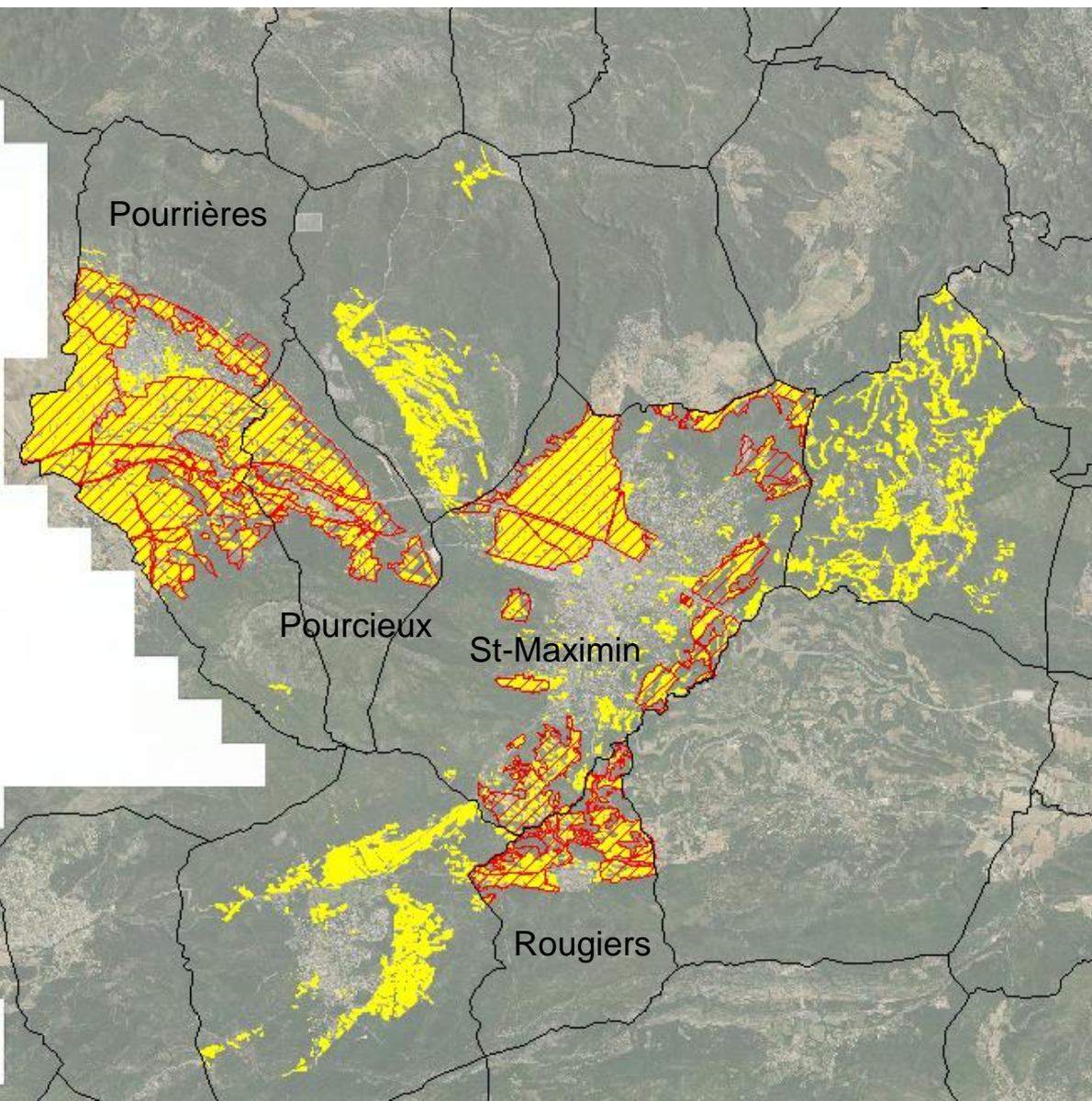
# Mise en place de ZAP sur le secteur SBMA

---



- Une ZAP intercommunale a été approuvée le 21/09/2018 sur les communes de Pourrières, Pourcieux et Saint-Maximin (action lancée hors FEADER) : 4 267 ha
- Une étude d'opportunité ZAP sur Rougiers a été réalisée dans le cadre du FEADER: 408 ha – Phase administrative en cours
- La Commune de Bras a informé les partenaires du dossier et la Région de son souhait de mettre en place une ZAP

# Les ZAP approuvées et en cours sur le secteur SBMA



## Superficies en ZAP:

- ZAP Pourrières: 1 959 ha – 97% de la zone A du PLU
- ZAP Pourcieux: 688 ha – totalité de la zone A du PLU
- ZAP St Maximin: 1 620 ha – 86% de la zone A du PLU
- ZAP Rougiers: 408 ha – 95% de la zone A du PLU

**=> 4 675 ha soustraits à la pression foncière!**



## Action 2 – Animation des ZAP approuvées ou en projet – Action portée par l'ensemble des partenaires

*Février 2017- février 2019 – Action terminée*

# Animation des ZAP : sur les 3 ZAP approuvées et les 2 ZAP en cours/projet sur SBMA



**But:** sensibiliser les propriétaires de parcelles en friches. En 3 phases:

- Analyse fine du potentiel de friches et identification des propriétaires
- Sensibilisation des ces propriétaires de parcelles en friche: *Organisation d'une réunion suivie de permanences en commune (animées par un binôme CA83/SAFER)*

⇒ **Résultats obtenus suite à cette sensibilisation:**

- **185 propriétaires sensibilisés;**
  - **11 ha de friches vendus;**
  - **19,7 ha de friches loués.**
- Animation foncière spécifique sur la plaine de St Maximin (SAFER): *Permanence hebdomadaire de la SAFER*





## Action 3 – Récupération et valorisation des Biens Vacants et Sans Maitres (BVSM) – Action portée par la SAFER

*Octobre 2017- Octobre 2019 – Encore en cours*

# Récupération et valorisation des BVSM sur SBMA



## But: récupérer des surfaces en propriété communale

- La SAFER fait appel à un prestataire pour réaliser le suivi administratif de la procédure
  - *Procédures réalisées ou en cours sur St Maximin, Pourrières, Pourcieux, Rougiers et Bras*
- L'incorporation des parcelles aux propriétés communales est en cours
- **A terme, 74 ha pourront être maîtrisés par ces 5 communes (118 comptes de propriétés identifiés en tant que BVSM)**





Action 4 – Remise en culture de terres en friche – Action initialement portée par l'ensemble des partenaires - **Abandonnée**

# Raison de l'abandon

---



- Impossibilité de financer des propriétaires privés pour une remise en culture de leur terrain (car ces derniers n'ont pas pu être identifiés avant le dépôt du dossier)
- Incompréhension du lien entre les montants demandés et les superficies estimées à remettre en culture lors du dépôt du dossier, auprès de la Région PACA.
- *Des financements de la Région sont toutefois possibles, en dehors du cadre FEADER, pour la remise en culture de parcelles dans le cadre de projets collectifs (Coopératives, communes, projet collectif type Terres de Lien...).*



## Action 5 – Gouvernance du projet – Action portée par la CA83

*Mars 2017 – Mars 2019 – Action terminée*

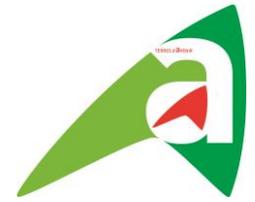
# Gouvernance de l'action et plan de financement



- Réalisation de deux COTECH et de deux COPIL
- Toutes les actions sont finalisées (sauf action 4 abandonnée)
- Réalisation de la cellule de remontées des dépenses prévues courant 2019

Nom du financeur national	Montant maximal de l'aide nationale attribuée (en euros)	Montant maximal du FEADER correspondant (en euros)
Conseil régional (total)	20 251,03	81 004,11
dont Conseil régional cofinancé indicatif	20 251,03	
dont Conseil régional top up indicatif		
<b>TOTAL</b>	<b>20 251,03</b>	<b>81 004,11</b>
<b>TOTAL de la dépense publique</b>		<b>101 255,14 €</b>

- Actions complètement financées par des aides européenne et régionale
- Le montant accordé ne sera pas consommé en totalité



## Perspectives...

# Poursuite des actions foncières agricoles sur la Provence Verte

---



- Très bons résultats obtenus par les actions menées sur le secteur Sainte Baume Mont Aurélien,
- Volonté d'étendre l'action sur les 2 autres secteurs du territoire: Val d'Issole et Comté de Provence
- La CA Provence Verte redéposera un dossier englobant tout son territoire dans le cadre du nouvel appel à projet FEADER 16.7.1

**Merci de votre attention**

